



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 27 juin 2019 à 16H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère

Absences motivées

Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière. Aucun citoyen n'est présent.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Lac-Sergent, prévue le 27 juin 2019 à 16H00, à la salle du conseil située au 1525, chemin du Club-Nautique.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de juin 2019.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Autorisation de signature / Entente intermunicipale relative au processus de vente pour non-paiement de taxes (lot 3 513 886-P2)
 - 4.2 Programme Environnement Plage 2019
 5. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 6. **Clôture de la séance**
 7. **Levée de la séance**
-

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-06-175

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Autorisation de signature / Entente intermunicipale relative au processus de vente pour non-paiement de taxes (lot 3 513 886-P2)

ATTENDU QUE le lot 3 513 886-P est situé en partie sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent et en partie sur celui de la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU QUE ce lot est connu et désigné comme étant le lot 3 513 886 P-1 pour la portion située dans la Ville de Lac-Sergent, et sous le numéro 3 513 886 P-2 pour la portion située dans la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce lot fait défaut de payer les taxes municipales, tant auprès de la Ville de Lac-Sergent qu'auprès de la Ville de Saint-Raymond, et ce, depuis 2016;

ATTENDU QUE l'une et l'autre des municipalités parties à la présente entente ne peut légalement procéder à la vente d'un immeuble situé sur le territoire d'une autre municipalité;

ATTENDU QUE les articles 468 et 468.7 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à toute municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité visant, notamment, la délégation d'une compétence;

ATTENDU Qu'il y a ainsi lieu de convenir d'une entente intermunicipale par laquelle la Ville de Saint-Raymond délègue à la Ville de Lac-Sergent le pouvoir de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes du lot 3 513 886 P-2 situé sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond en même temps que la vente du lot 3 513 886 P-1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

19-06-176

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, une entente intermunicipale par laquelle la Ville de Saint-Raymond délègue à la Ville de Lac-Sergent le pouvoir de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes du lot 3 513 886 P-2 situé sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond en même temps que la vente du lot 3 513 886 P-1.

4.2 Programme Environnement Plage 2019

19-06-177

IL EST PROPOSÉ par Madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise les dépenses pour l'analyse des eaux de la plage du Club-Nautique effectué dans le cadre du programme Environnement plage du MDDELCC pour la saison 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-06-178

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 16H08.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière